

Bilan du mouvement de transformation de places de CHU en places de CHRS 2020-2024

Entre 2020 et 2024 : 3 580 places de CHU ont été transformées pour un budget de 48 500 824 €.

La [loi Elan](#) de 2018 instaure la possibilité de transformer des places d'hébergement d'urgence (CHU) en places d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), par création d'une structure ex-nihilo ou par extension d'un

CHRS existant, sans passer par une procédure d'appel à projet. Il est toutefois nécessaire d'être signataire d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour bénéficier de cette possibilité.

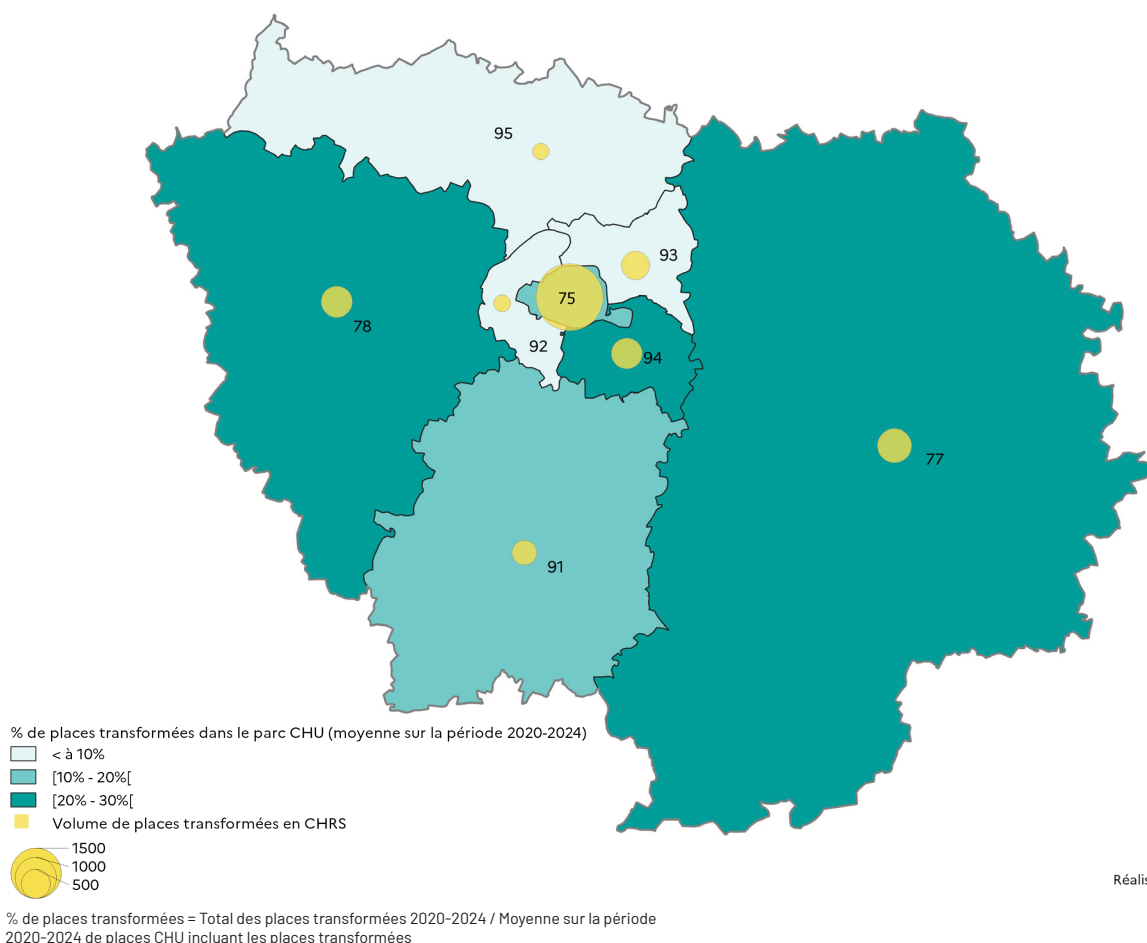
La transformation est un levier stratégique de pilotage du parc puisqu'elle permet de :

- recentrer l'hébergement d'urgence sur sa fonction initiale de mise à l'abri ;
- pérenniser des structures d'hébergement qualitatives par l'attribution d'une autorisation de 15 ans ;
- améliorer la qualité de l'offre par l'application des obligations résultant de la [loi 2002-2](#) (projet d'établissement, livret d'accueil, etc.), et la fixation d'objectifs et de cibles dans le cadre d'un CPOM ;
- sécuriser les opérateurs par la détermination d'une base budgétaire pour 5 ans, l'instauration de paiements en 12èmes et de la fongibilité des dotations et résultats .

Où se situent les places transformées ?

Avec 1 675 places Paris représente **46,8%** du volume de places transformées.

Nombre de places CHU transformées en CHRS et part dans le parc CHU sur la période 2020-2024



Sources :
Admin Express 2020 (IGN)
Réalisation : DRIHL/SOEE/EJosse
06/09/2024

Au regard de leur part de places transformées depuis 2020 sur leur parc de CHU :

- les départements ayant eu le plus recours aux transformations CHU/CHRS sont 78, le 77 et le 94 ;
- les départements ayant eu le moins recours aux transformations CHU/CHRS sont le 95, le 92 et le 93.

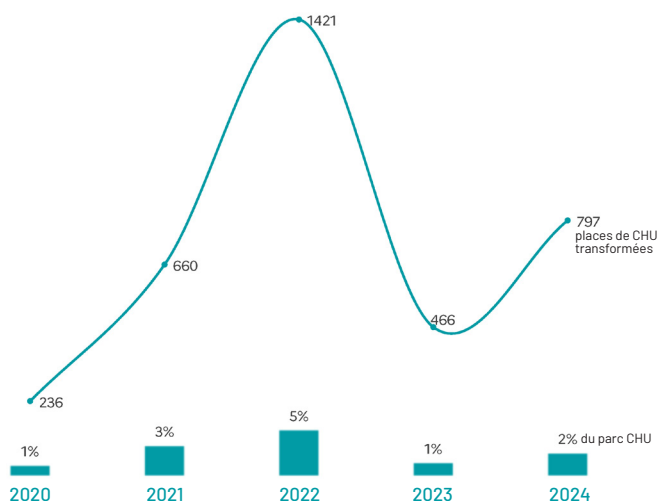
Quels sont les organismes gestionnaires qui transforment ?

Sur 44 organismes gestionnaires sous CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), 29 ont procédé à des transformations, soit **66%** d'entre eux. Ce sont en majorité des opérateurs conséquents, avec un

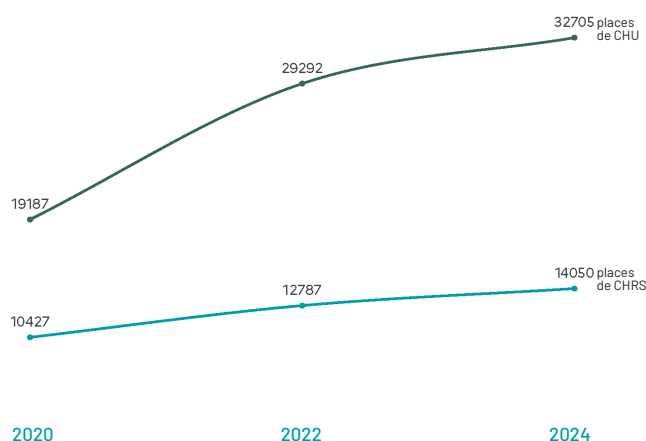
parc CHU volumineux, et des capacités importantes pour accompagner leurs établissements vers un fonctionnement CHRS (services supports portés par les sièges associatifs, capacités de mutualisation...).

Quel impact des transformations sur la structuration du parc d'hébergement ?

Évolution des places transformées et du poids dans le parc CHU

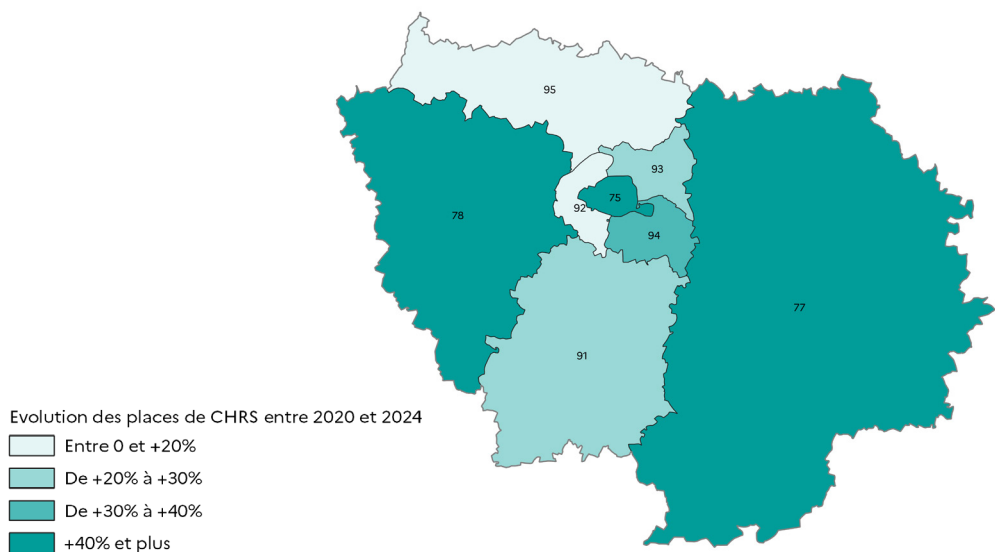


Évolution des parcs CHU et CHRS



Le parc autorisé francilien (CHRS) a augmenté de **35%** en 5 ans. Le parc HU représente deux tiers du parc d'hébergement francilien.

Évolution du parc CHRS entre 2020 et 2024 avec la transformation des places CHU



Les départements dont le parc CHRS a le plus augmenté sont le 77, le 78 et le 75.

Sources :
Admin Express 2020 (IGN)
Réalisation : DRIHL/SOEE/EJosse
06/09/2024